Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Affiché le
ID : 026-212602940-20230327-D202316-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	14
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Florian DELENCRE, Serge PROD'HOMME

Date de convocation : 20 mars 2023 Date d'affichage : 20 mars 2023

Absent représenté : Nicolas GUICHARD représenté par Etienne LARAT, Amandine BOUNIOL représentée par Cyril LARAT.

Absent : Paul PERROT Secrétaire de séance : Hélène LE MEUR

N° 16-2023 – ACHAT DEFIBRILLATEUR

Vu le Code de la construction et de l'habitation (article R123-57),
Vu le décret du 19 décembre 2018 rendant obligatoire l'installation d'un défibrillateur pour certains établissements recevant du public (ERP),
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune doit installer un défibrillateur. Il propose l'acquisition d'un défibrillateur fixé à l'extérieur de la salle des fêtes.
Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis de trois sociétés :

- Ste SEDI pour un montant de 1954.80 € TTC comprenant un défibrillateur avec armoire extérieure, affichettes, kit de 1er secours,
- Sté Médilys Santé pour un montant de 2024.16 € TTC comprenant un défibrillateur avec armoire extérieure et affichettes,
- Sté 2PRP pour un montant de 2052,29 € TTC comprenant un défibrillateur avec armoire extérieure, formation du personnel, registre de maintenance, électrodes pédiatriques, assistance panne 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACEPTE** le devis de la Sté 2PRP d'un montant de 1710.24 € HT soit 2052.29 € TTC,
- **VALIDE** les options incluses dans le devis,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à cette décision,
- **PREVOIT** la dépense au budget.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 27/03/2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme